

L'APIC de plus en plus consultée



L'APIC (Association professionnelle des intermédiaires en crédits) vient d'être à nouveau confortée dans son statut de référent auprès de la communauté financière. Deux de ses représentants ont été nommés à la Commission d'immatriculation au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance. Sophie Ho Thong, secrétaire générale de l'Association, y siègera comme titulaire et Ari Bitton, en tant que suppléant

Leurs noms apparaissent dans un arrêté du 18 janvier 2013 paru au Journal Officiel du 20. Ils y figurent au titre des Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement.

Ces nominations interviennent dans la continuité de l'ouverture du registre unique et de l'entrée en vigueur de la réglementation IOBSP le 15 janvier dernier. L'Association souhaitait ardemment ce texte. Elle avait beaucoup agi pour son instauration.

Ce texte s'inscrit en effet dans le droit fil de l'ambition proclamée par l'APIC depuis ses origines : garantir toujours plus de transparence aux différents interlocuteurs des courtiers en crédits.

Or cette volonté se révèle chaque jour consacrée par la profession et par les pouvoirs publics. Pour preuves, la nomination de Sophie Ho Thong à la commission consultative sur les pratiques commerciales de l'ACP, l'Autorité de contrôle prudentiel, issue de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

Et puis, toujours dans l'actualité récente, l'Institut National de la Consommation a fait appel à l'APIC pour participer à une campagne d'information sur le courtage auprès du grand public. Enfin, et ce n'est pas des moindres, l'APIC constate avec satisfaction la multiplication du nombre des enseignes du courtage, grandes et petites, qui viennent grossir le nombre de ses adhérents chaque jour.

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage.

Elle a pour mission de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et de sécuriser l'environnement juridique de la profession d'intermédiaire en crédits.

Après avoir participé à la rédaction de la loi du 22 octobre 2010 réglementant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), l'APIC accompagne les IOBSP dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles depuis leur entrée en vigueur en janvier 2013.

Par l'intermédiaire de ses adhérents, l'APIC représente à ce jour plus de 50% du courtage en crédits en France

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02

Carol Galivel / Julien Michon

21-23 rue Klock – 92110 Clichy

Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

CAFPI – 01 69 51 00 00

Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint

28, route de Corbeil – 91700 Ste Geneviève des Bois

Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr

Empruntis.com

Maël Bernier

mael.bernier@empruntis.com

Meilleurtaux.com

Sandrine Allonier

sallonier@meilleurtaux.com

Abcourtage.com

Ari Bitton

a.bitton@abcourtage.com